

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)	Séance du 22 septembre 2021 Délibération N°97
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le mercredi 22 septembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BÉLIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 14 septembre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. MARTINEZ Manuel, M. BACHÉ Alain, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme WEBER Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. COUTIERE Dominique portant pouvoir de M. CARRERE Paul, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, Mme LONGUET Anne-Sophie, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, M. BLANC -SIMON Jean Luc, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, M. LANUSSE Denis, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme ARDOUIN Aimée.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine.
Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. TAUZIN Amaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. DURRIEU Michel.

FINANCES

Décision Modificative n°2 - BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur l'ensemble des budgets

BUDGET ANNEXE -ACTIVITES COMMERCIALE (B 81891)

Il convient de procéder à l'abondement de crédits supplémentaires au niveau des dépenses de personnel. Ces dépenses sont équilibrées en ajustement des autres charges

NATURE	LIBELLE	MONTANT DEPENSE	MONTANT RECETTE
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	180,00	
6336	COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	757,00	
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	36 027,00	
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	11 258,00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 519,00	

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210922-97-2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)	Séance du 22 septembre 2021 Délibération N°97
---	--

6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 459,00	
6037	VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	- 17 000,00	
607	ACHATS DE MARCHANDISES	- 25 400,00	
022	Dépenses imprévues	- 10 000,00	
6156	MAINTENANCE	900,00	
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	200,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10,00	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		10,00
	TOTAL	10,00	10,00

BUDGET ANNEXE -LOCATIONS SOUMISES A TVA (B 81890)

il convient de doter le compte 658 de quelques crédits eu égard les règles d'arrondi en matière de TVA

NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTE
658	833	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	5,00	
7588	833	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		5,00
		TOTAL	5,00	5,00

Accusé de réception en préfecture
 033-253301402-20210922-97-2021-DE
 Date de télétransmission : 23/09/2021
 Date de réception préfecture : 23/09/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)	Séance du 22 septembre 2021 Délibération N°97
---	--

BUDGET PRINCIPAL (B 81800)

En section d'investissement, il convient principalement de procéder à des ajustements de crédits manquants et erreur d'imputation comptable.

Investissement :

NATURE	FONC.	N° OPERATION	LIBELLE	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTE
1641	020		Emprunt	20 000	
020	020		Dépenses imprévues	- 20 000	
2318	833	2391	Travaux sur la grande passerelle	10 552,00	
1641	833	2391	Emprunts		10 552,00
205	322		Concession et droits similaires	1 500,00	
2184	020		Mobilier	- 1 500,00	
			TOTAL	10 552,00	10 552,00

Fonctionnement :

NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTE
6288	833	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 480,00	
74718	833	AUTRES		5 865,50
7477	833	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		6 614,50
6745	833	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	32 592,00	
7472	833	REGIONS		32 592,00
6574	33	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	10 000,00	
6288	95	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- 4 600,00	
6184	95	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	- 1 350,00	
6231	95	ANNONCES ET INSERTIONS	- 150,00	
6042	833	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	- 3 900,00	
64138	833	AUTRES INDEMNITES	21 000	
-6188	833	AUTRES FRAIS DIVERS	-21 000	
6512	322	DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE CLOUD	16 000,00	
6512	020	DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE CLOUD	3 600,00	

Accusé de réception en préfecture
 033-253301402-20210922-97-2021-DE
 Date de télétransmission : 23/09/2021
 Date de réception préfecture : 23/09/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)	Séance du 22 septembre 2021 Délibération N°97
---	--

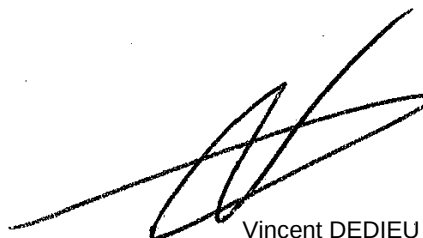
6512	95	DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE CLOUD	1 400,00	
6288	322	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- 16 000,00	
6288	020	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- 3 600,00	
6288	95	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- 1 400,00	
		TOTAL	45 072,00	45 072,00

Après en avoir délibéré, le comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative, pour l'ensemble des budgets
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 23 septembre 2021



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte